

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020



Compte rendu affiché le **08 JUL. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 27 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_062

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

CRÉATION D'UN DROIT DE
PLACE POUR LA
BRADERIE DU CENTRE-
VILLE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI

Mme CRESPIY (par proc. à M. THEVENOT), M. GUERIN (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. FAIVRE)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **08 JUL. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069:216900340-20200703-D2020_062-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

La braderie du centre-ville de Caluire et Cuire est un événement organisé par l'Union des Commerçants de Caluire Bourg (UCCB) depuis plusieurs années. Il s'agit d'une manifestation importante pour les acteurs économiques locaux et pour les riverains de la commune car bien au-delà des revenus financiers qu'elle peut générer, elle est une animation festive attendue par les Caluirards.

La pose d'un stand sur le trottoir ou sur la voie constitue une occupation du domaine public. A ce titre, elle doit faire l'objet du versement d'une redevance en faveur de la Commune.

Par ailleurs, le périmètre de la braderie a été réduit pour assurer une meilleure cohabitation avec les riverains. Elle occupe la rue Jean Moulin (de l'avenue Pierre Terrasse au rond point du chemin de Crépieux) et la place de l'église.

Il apparaît en conséquence nécessaire de réduire le prix de redevance du droit de place (prix initial 12€/ml).

Le tarif envisagé serait de 10 € le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER la création d'un droit de place de 10 € le mètre linéaire pour la braderie du centre-ville ;
- DE DIRE que les recettes afférentes seront inscrites sur l'imputation comptable suivante Nature 01, Fonction 70328.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



08 JUL. 2020

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.